

Patrick MAURY
Géomètre Expert
Diplômé de l'Institut de
topométrie

Thomas CABANIS
Géomètre Expert
Ingénieur ESTP

Didier DEBERLE
Géomètre Expert
Diplômé de l'Institut de
topométrie

DEPARTEMENT DU TARN ET GARONNE
COMMUNE DE MONTBARTIER
Rue BARAGNON

PA4

PLAN COMPOSITION

Lotissement : "LE CLOS BARAGNON"
Section C - Parcelle n° 233

Bureau principal
142 rue Bonnat
31400 TOULOUSE
Tél : 05-61-52-62-55
E-mail : contact@yantris.fr

Permanence
"Les Ateliers"
45 Bd Vincent Auriol
31170 TOURNEFEUILLE

Nom du fichier dessin : 8867-01.dgn

Indice	Dessin / Contrôle	Date	Objet de la révision
A	MP / DD	26/11/18	1ère émission
B	MP / DD	04/02/19	Modification voirie

N° Dossier

8867

Echelle

1/250

Légende :

- Borne OGE existante
 - Application cadastrale
 - Limite de fait
 - Réseau Eau Potable
 - Réseau Eaux Pluviales
 - Réseau Eaux Usées
 - Accès imposé
 - Arbre à supprimer
 - Accès indicatif (l'emplacement définitif sera défini lors du dépôt de permis de construire)
 - Réseau Electrique
 - Réseau Télécom
 - Fossé
 - Talus
- Emprise constructible**
- Toute construction nouvelle doit être implantée à 6 mètres maximum de la limite d'emprise des voies publiques ou privées communes. Lors de la création d'un deuxième front bâti, il est imposé un retrait minimum de 6 mètres.
 - Le garage doit être implanté à 6 mètres minimum de la limite d'emprise de la voie.
 - Toute nouvelle construction devra être implantée à une distance égale à la moitié de sa hauteur sans jamais être inférieure à 3 mètres des limites séparatives.

Nota :

- Ce plan ne peut être reproduit sans l'accord du Géomètre-Expert, seule la signature du Géomètre-Expert certifie la conformité de ce plan à l'original.
- Ce plan n'a pas fait l'objet d'une délimitation contradictoire.
- La limite jouxtant la voie publique n'a pas fait l'objet d'une demande d'alignement.
- L'application cadastrale est la superposition et l'adaptation du plan cadastral sur le relevé de terrain. En aucun cas elle ne peut être considérée comme une limite de propriété.
- Les réseaux indiqués sur ce plan sont ceux apparents et/ou indiqués par le propriétaire.
- Les coordonnées planimétriques sont rattachées au système RGF93-CC44 (Classe de précision 2).
- Le nivellement est rattaché au NGF (GPS).

